



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-047

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : 24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération : 13

Absents : 5

Pouvoir : 6

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 05 Avril 2024

Date d'affichage : 12 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Pierre-François BELLINI, Vice-président, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI ; Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Catherine MAZZACAMI, Noël-Dominique LIVRELLI.

Absents représentés : Monique CHIOCCA (par F. BRUSCHI), Jean Baptiste GIFFON (par D. VINCENTI), Paul MAZZACAMI (par A. OTTAVI), Patrick NANNI (par J.J. MURACCIOLI), Antoine PELLEGRINETTI (par T.MALU), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI).

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL CELAVU PRUNELLI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR NOEL DOMINIQUE LIVRELLI, ORDONNATEUR

Annexe : extraits du compte de gestion Annexe II-1 et 2

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Pierre François BELLINI, Vice-Président.

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Noël-Dominique LIVRELLI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du budget annexe de l'Office Intercommunal Celavu Prunelli de la Communauté de Communes Celavu Prunelli en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget annexe 2023 de l'Office Intercommunal Celavu Prunelli de la Communauté de Communes Celavu Prunelli propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.